

# Département de la Charente-Maritime

## Commune de Jonzac

### Registre des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 juillet 2020 – compte-rendu

Le 10 juillet 2020, à vingt-et-une heures quinze, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire, et ce sur convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 6 juillet 2020.

#### Présents :

M. CABRI, M. BELOT Claude, Mme BRIÈRE, M. RAVET, Mme THIBAUT, M. CARRÉ, Mme LACHAMP, Mme PERRIN, Mme AUBOIN-HANNOYER, Mme CATIN, Mme LAHDELMA, Mme JOUBERT, Mme DUBUS-HÉRAUD, Mme POTHIER, M. GLÉMET, M. BELOT Nicolas, M. PITEAU.

#### Secrétaire de séance :

M. BELOT Nicolas.

#### Pouvoirs :

M. ROBERT à M. BELOT Claude,  
Mme NOUGUÈS à Mme BRIÈRE,  
M. GADRAS à M. GLÉMET,  
Mme RICHARD à Mme DUBUS-HÉRAUD,  
M. RODIER à M. CABRI.

#### Excusé :

M. BEAUFFIGEAU

#### **1 – Modifications du tableau des effectifs**

<b>Postes à créer</b>	<b>Du</b>	<b>Au</b>
2 adjoints techniques - école La Ruche (35/35 <sup>ème</sup> )	20 août 2020	13 juillet 2021
1 CDD Secrétariat – bibliothèque – remplacement ATSEM (30/35 <sup>ème</sup> )	27 août 2020	7 juillet 2021
4 CDD Restauration scolaire (5/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> septembre 2020	6 juillet 2021
1 CDD Animation ALSH (35/35 <sup>ème</sup> )	1 <sup>er</sup> septembre 2020	7 juillet 2021

#### **2 – Postes d'apprentis**

<b>Service</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de formation</b>
Espaces verts	Brevet de Technicien Supérieur « Métiers de l'environnement »	2 ans
Centre de loisirs	CAP Accompagnement éducatif et petite enfance	2 ans

### **3 – Avancements de grades**

<b>Postes à supprimer</b>	<b>Postes à créer</b>	<b>À compter du</b>
Agent social	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 2020
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 2020
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 2020
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 2020
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 2020
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	18 décembre 2020

### **4 – Cession des parcelles AI 220 et AI 221 situées rue de Champagnac**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la cession des parcelles AI 220 et AI 221 pour un montant de 50 500,00 € et d'autoriser le futur propriétaire à entamer sans attendre les travaux permettant de pérenniser l'édifice.

### **5 – Études relatives à l'aménagement des rues Félix Faure, Taillefer et du Docteur Laporte – Convention avec le Département de la Charente-Maritime**

Dans la perspective du chantier des rues du Docteur Laporte, Taillefer et Félix Faure (qui constituent des portions de la route départementale 134), le Département a transmis un projet de convention concernant les études préalables. Celui-ci prévoit une répartition à parts égales entre les deux collectivités d'un coût global estimé à 44 048,40 € hors taxes.

### **6 – Convention conception-réalisation avec le Syndicat départemental de la voirie pour la réalisation de la plateforme du forage Soenna 2**

M. le Maire honoraire informe le Conseil municipal que la réalisation de la plateforme de forage est prévue en septembre 2020. Il est décidé de faire appel au Syndicat de la voirie en qualité de maître d'œuvre pour réaliser cette phase préliminaire du chantier. Sa rémunération s'établit à 7 % du montant des travaux, actuellement estimé à 489 000,00 €, soit 34 230,00 € HT, auxquels s'ajoutent des études géotechniques (7 800,00 € HT) préalables au chantier et l'établissement des plans de récolement des travaux (1 300,00 € HT).

#### **7 – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le Compte administratif 2019 le 29 juin, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats présentés à cette occasion.

### **8 – Budgets primitifs 2020**

Les budgets primitifs pour 2020 sont approuvés.

### **9 – Subventions aux associations 2020**

Les montants des subventions sont reconduits à l'identique.

## 10 – Feuillets d'automne 2020

Date	Spectacle	Lieu
Vendredi 06/11 – 20h30	<i>Les lettres de mon moulin</i> – 1 <sup>ère</sup> partie D'Alphonse Daudet Interprété par Philippe Caubère	Théâtre du château
Samedi 07/11 – 20h30	<i>Les lettres de mon moulin</i> – 2 <sup>ème</sup> partie D'Alphonse Daudet Interprété par Philippe Caubère	Théâtre du château
Vendredi 13/11 – 20h30	<i>Et pendant ce temps, Simone veille !</i> Sur une idée de Trinidad Mis en scène par Gil Galliot	Auditorium du Centre des congrès
Vendredi 20/11 – 20h30 <i>Séance scolaire à 14h00</i>	<i>Antigone</i> Écrit et mis en scène par Romain Sardou	Auditorium du Centre des congrès
Mardi 01/12 – 20h30	<i>L'autre fille</i> D'après le roman d'Annie Ernaux Interprété par Marianne Basler	Théâtre du château

Par ailleurs, le concert de jazz « Soul Conversation » (*Propos de l'âme*), par le Quartet de Jean-Jacques Milteau, prévu dans le cadre du Prélude au printemps 2020 le 3 avril est reprogrammé le vendredi 27 novembre à 20h30 dans l'auditorium du centre de congrès.

Formule	Tarif plein		Tarif réduit (groupe de 10 personnes et plus)		Tarif – 18 ans	
1 spectacle	15 €	<u>15 €</u>	12 €	<u>12 €</u>	4 €	<u>4 €</u>
2 spectacles	26 €	<u>13 €</u>	20 €	<u>10 €</u>	6 €	<u>3 €</u>
3 spectacles	36 €	<u>12 €</u>	27 €	<u>9 €</u>	9 €	<u>3 €</u>
4 spectacles	44 €	<u>11 €</u>	36 €	<u>9 €</u>	10 €	<u>2,50 €</u>
5 spectacles	50 €	<u>10 €</u>	40 €	<u>8 €</u>	12 €	<u>2,40 €</u>

## 11 – Convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge en matière d'annuités d'emprunts sur le budget annexe Eau potable

Sera établie une convention avec la Communauté de communes de la Haute-Saintonge afin que celle-ci rembourse la commune dans le cadre de la redélégation de cette compétence.

## 12 – Tarifs de location de logements communaux

Type de logement	Au mois
Logement école le Parc Appartement T3 (69 m <sup>2</sup> )	480 € TTC + 50 € de charges
Résidence Philippe - Bâtiment B Appartement 303 (67 m <sup>2</sup> )	

Les charges liées aux consommations d'électricité sont assumées en direct par le locataire.

**13 – Désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat mixte pour l’informatisation des collectivités - SOLURIS**

*Titulaire*

Mme BRIÈRE : 22 voix

Élu(e) : Mme BRIÈRE

*Suppléants*

Mme NOUGUÉS : 22 voix

Mme LACHAMP : 22 voix

Élu(e) : Mme NOUGUÉS

Élu(e) : Mme LACHAMP

**14 – Avis sur l’enquête publique – Aménagement de la ZAC Val de Seugne – Prélèvements et rejets dans les nappes du turonien et du trias**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet soumis à enquête publique concernant les prélèvements et rejets dans les nappes aquifères du turonien et du trias dans le cadre de l’aménagement de la ZAC du Val de Seugne.

**15 – Autorisation de signature des marchés liés à la réalisation du troisième forage géothermal**

Pour permettre la commande des pièces nécessaires à la réalisation du forage (tubages et crépines) afin qu’elles soient livrées en temps et en heure pour le démarrage du chantier, il est décidé d’autoriser M. le Maire à signer tous les marchés liés à la consultation en cours ainsi que toute convention liée à l’aménagement de la plateforme et toute démarche administrative propice à la réalisation du forage et des équipements connexes.

**16 – Obligation de contrôle des installations d’assainissement à l’occasion d’une vente immobilière**

Il est décidé de rendre obligatoire sur le territoire de la commune de Jonzac, pour les habitations raccordées ou raccordables au réseau d’assainissement collectif, de mettre en place les modalités suivantes :

- à chaque mutation immobilière d’une parcelle raccordée ou raccordable du réseau d’assainissement collectif, le vendeur serait tenu de produire un certificat de moins de trois ans attestant de la conformité de ses installations d’assainissement et plus particulièrement de la possibilité de séparer ou non les eaux usées des eaux pluviales de sa propriété,
- les copropriétés et ensembles immobiliers seraient soumis à la même règle.

**17 – Avenant à la convention avec l’État fixant les conditions d’aménagement, d’entretien et de gestion de l’aérodrome Jonzac-Neulles**

Il est décidé de modifier la convention existant entre l’État et la commune de Jonzac afin que ce document intègre les travaux effectués par cette dernière en 2018-2019 pour aménager la piste en enrobé.

**18 – Convention avec la Communauté de communes de la Haute-Saintonge fixant les conditions d’exploitation d’une partie des installations de l’aérodrome Jonzac-Neulles par la CDCHS**

Une convention de gestion doit être établie entre la commune de Jonzac et la communauté de communes de la Haute-Saintonge en vue de confier à cette dernière l’exploitation de la portion de l’aérodrome qui correspond à la pépinière d’entreprises en cours de construction.

*La séance est levée à 22h25.*